

## ENGAGEMENT DE PARTENARIAT ARS – COLLECTIF SI MEDICO-SOCIAL HAUTS-DE-FRANCE

Entre d'une part

L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, représentée par le directeur général, Monsieur Etienne CHAMPION.

désignée sous le terme l'ARS,

ET d'autre part

Les membres du collectif SI Médico-social composé comme suit :

- Le Comité Régional ADMR Hauts-de-France, représenté par Monsieur André OLIVIER, en qualité de Président du Comité Régional ADMR Hauts-de-France
- La FEHAP, représentée par Madame Corinne DARRE - BERENGER, en qualité de Déléguée Régionale Hauts-de-France
- La FHF Hauts-de-France, représentée par Monsieur Rémi PAUVROS, en qualité de Président
- NEXEM, représenté par Monsieur Ahmed ZOUAD, en qualité de Délégué Régional Hauts-de-France
- Le SYNERPA, représentée par Monsieur Didier CYMERMAN, en qualité de Délégué Régional Hauts-de-France
- L'UNA Hauts-de-France, représentée par Monsieur Claude LEVEQUE, en qualité de Président
- L'URIOPSS Hauts-de-France, représentée par Madame Annette GLOWAKI en qualité de Présidente

désignés sous le terme Collectif SI Médico-social

### PREAMBULE

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, outre l'ambulatoire, pose comme priorités les parcours de santé et vie pour une meilleure coordination des acteurs, une fiabilisation des diagnostics et une continuité des soins.

La stratégie nationale de santé, arrêtée par décret du 29 décembre 2017, prévoit de garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, en généralisant les « usages du numérique pour abolir les distances ». Elle prévoit d'autre part d'innover pour transformer, en « accélérant l'innovation numérique en santé ».

La feuille de route "Accélérer le virage numérique" étaye la stratégie nationale numérique "Ma santé 2022" au travers de 5 orientations stratégiques. Celles-ci visent notamment la mise en place de services numériques à destination des professionnels de santé et des personnes selon une architecture cible, l'accélération du déploiement des services socles (DMP, MSS,...), l'interopérabilité et la sécurisation des données.

La constitution d'un CORSSIS en région Hauts de France pose le cadre de concertation des acteurs en région Hauts-de-France sur le Schéma Directeur des SI de Santé. Les fédérations et organisations représentatives du secteur médico-social y sont représentées.

Au travers de Prédice, l'ARS concrétise en région Hauts-de-France la mise en œuvre de ces transformations qui concernent directement les organismes gestionnaires d'ESMS du fait notamment du développement de la notion de parcours de soin du patient et plus globalement, du parcours de vie de l'utilisateur. Le GIP Santé & Numérique Hauts-de-France constitue un levier de mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur.

Compte tenu des enjeux sus mentionnés, les 7 fédérations et organisations représentatives du secteur médico-social membres du CORSSIS ont souhaité se coordonner afin de partager les enjeux relatifs au numérique et aux systèmes d'information pour les organisations gestionnaires du secteur médico-social et ainsi faire valoir auprès des pouvoirs publics, plus particulièrement de l'ARS, leur état de maturité, d'équipement, de structuration ainsi que leurs besoins d'accompagnement.

Sont ainsi membres du collectif l'ADMR, FEHAP, la FHF, NEXEM, le SYNERPA, l'UNA et l'URIOPSS. Depuis 2018, ce collectif non juridiquement constitué, s'est réuni à un rythme mensuel afin de poser les bases du diagnostic et des actions à envisager en matière de transformation numérique.

## OBJET DE L'ENGAGEMENT DE PARTENARIAT

Dans ce cadre, l'ARS et le Collectif SI Médico-social, ont engagé un travail partenarial pour contribuer à l'élaboration du schéma directeur et son suivi.

Le présent engagement de partenariat définit les principes d'actions partagés par le Collectif SI Médico-social et l'ARS, les objectifs et les engagements réciproques pour permettre l'accompagnement de la numérisation des ESMS en région Hauts-de-France.

## UN PARTENARIAT STRUCTURANT ARS – COLLECTIF SI MEDICO-SOCIAL DANS LE CADRE DES SI DE SANTE

Les réunions de travail entre l'ARS et le Collectif SI Médico-social ont mis en évidence des besoins différenciés en fonction du niveau de maturité des organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux :

- Organisations n'ayant pas de service informatique ou ayant un correspondant informatique (DAF, Directeur, etc.)
- Organisations ayant un service informatique
- Organisations dotées d'un RSI ou un DSI

Une attention est de ce fait à porter aux tailles, formes et au niveau de maturité différents des organismes gestionnaires d'ESMS pour échanger numériquement avec le reste des acteurs de la santé.

L'ARS et le Collectif SI Médico-social, dans ce contexte, actent conjointement que l'accompagnement sur le long terme de ces derniers constitue un enjeu majeur de réussite de la transformation numérique en région Hauts-de-France.

La convention attributive de subvention 2019-n°40/PREV PAPH accordée par l'ARS au titre du soutien de l'action : « Programme de pilotage de la numérisation des ESMS en région Hauts-de-France » constitue une première étape de ce processus d'accompagnement.

## Engagements de l'ARS

Le programme Prédice se donne pour ambition de répondre aux besoins de partage d'informations et d'échange de tous les professionnels de santé, dont les acteurs médico-sociaux, et de tous les usagers de notre système de santé, en tant qu'acteurs de leur santé, parmi lesquels les plus vulnérables et notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Face aux enjeux de la e-santé et aux constats de l'hétérogénéité des situations des ESMS, l'ARS Hauts-de-France a souhaité, d'une part, encourager la structuration du Collectif SI Médico-social, qui regroupe l'exhaustivité des fédérations et organisations représentatives et, d'autre part, accompagner l'action de celui-ci, afin que tous les ESMS soient au rendez-vous du virage numérique.

Pour l'Agence, l'objectif est de se donner les moyens d'une transformation de l'offre réussie, en mobilisant l'ensemble des leviers, au premier rang desquels la diffusion d'une culture du management numérique, la mise à disposition d'un cadre d'échange sécurisé, afin d'améliorer l'accès aux soins, de renforcer la qualité des soins et accompagnements délivrés ainsi que la coordination des acteurs au service des parcours de vie.

C'est pourquoi l'ARS Hauts-de-France a souhaité s'engager dès 2019 avec le Collectif SI Médico-social sur un programme d'actions ambitieux.

## Engagements des membres du Collectif SI Médico-social

Les 7 fédérations et organisations représentatives du secteur médico-sociales membres du Collectif SI Médico-social sont parties prenantes de cette démarche. Elles ont activement participé aux travaux et réflexions engagées avec l'ARS depuis 2017 et s'engagent dans le cadre du présent engagement de partenariat à, notamment :

1. Contribuer à une vision et une analyse globale des besoins, enjeux et propositions de transformation pour l'ensemble du secteur médico-social, notamment dans le cadre des réunions de travail avec l'ARS
2. Elaborer de manière concertée des positionnements au nom du Collectif SI Médico-social
3. Relayer, au nom du collectif, les informations, communications et outils d'acculturation relatifs à la e-santé
4. Mobiliser leurs adhérents dans le cadre des travaux initiés en région

Elles s'engagent à systématiquement faire mention du Collectif SI Médico-social, à utiliser ses logos et visuels ainsi qu'à utiliser les mails et espaces numériques partagés spécifiquement créés à cet effet.

## ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT

### ▪ Objectifs et actions du programme d'accompagnement

Sur sa proposition et en accord avec l'ARS, le Collectif SI Médico-social s'est engagé sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2020 dans la réalisation des objectifs suivants, entrant en concordance avec les priorités de l'ARS Hauts-de-France en matière de SI de santé.

Ce programme d'accompagnement s'adresse aux organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux. Une attention est dans ce cadre portée à la taille et au niveau de maturité de ces organismes pour échanger numériquement avec le reste des acteurs de la santé et s'approprier Prédice.

Il poursuit les objectifs suivants :

- Permettre les contributions du secteur médico-social dans le cadre de la mise en place de Prédice et son usage
- Accompagner le déploiement de la télémédecine dans les ESMS ciblés
- Accompagner la structuration et la montée en charge des fonctions SI dans les organisations médico-sociales

Première étape d'amorçage, ce programme est centré sur les actions suivantes :

#### **Axe 1. Permettre les contributions du secteur médico-social dans le cadre de la mise en place de Prédice et son usage**

- Informer les différentes parties prenantes et participer à leur acculturation (réunions d'information à destination des dirigeants, DSI et RSI des OG du secteur médico-social).
- Piloter, coordonner les contributions du secteur médico-social dans Prédice :
  - Temps d'échanges avec les acteurs médico-sociaux membres des groupes de travail.
  - Remontées d'informations, interpellations des membres du collectif, collecte et formalisation de positionnements, participation aux réunions avec l'ARS.

#### **Axe 2. Accompagner le déploiement de la télémédecine dans les ESMS ciblés**

- Conception d'une ingénierie d'accompagnement et modulaire sur le second semestre 2019 au regard du processus de généralisation de la télémédecine sur le territoire régional. La méthodologie prévoira des degrés variables selon les territoires et besoins.

#### **Axe 3. Accompagner la structuration et la montée en charge des fonctions SI dans les organisations médico-sociales**

- Appuyer la diffusion d'un autodiagnostic flash au sein des organismes gestionnaires avec le soutien de l'ANAP
- Travailler avec le GIP Sant& Numérique HDF pour la construction d'une offre médico-sociale.

## ▪ Engagements des membres du Collectif SI Médico-social

Dans le cadre plus spécifique du programme d'accompagnement financé par l'ARS, les 7 fédérations et organisations représentatives membres du Collectif SI Médico-social s'engagent à :

1. Relayer l'information et mobiliser les organismes gestionnaires membres (groupes de travail Prédice, télémédecine, réunion SI, rencontres DSI-RSI, réunions territoriales, etc.)
2. Contribuer et valider l'ingénierie d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la télémédecine
3. Appuyer et diffuser l'autodiagnostic au nom du collectif SI Médico-social
4. Piloter, dans le cadre du Comité de pilotage, la mise en œuvre du programme et garantir sa réalisation au regard des objectifs fixés via leur participation à l'instance de gouvernance du programme

## ▪ Gouvernance et suivi du programme d'action par le Collectif SI Médico-social

En phase d'amorçage, la **convention de financement est juridiquement portée par l'Uriopss** qui en assurera le rendu-compte qualitatif, quantitatif et financier et pour cela, mobilisera les ressources nécessaires à la bonne exécution de cette mission.

Le **Comité de pilotage**, composé des membres du Collectif SI Médico-social se réunira au moins à trois reprises pendant la durée de la convention. Il assurera les fonctions suivantes :

1. Elaboration des interpellations et positionnements politiques du Collectif
2. Validation du plan d'action, des budgets annuels et du bilan intermédiaire à fin 2019
3. Validation des cahiers des charges et choix des éventuels prestataires
4. Validation des suites à donner et des modalités de portage potentielles via une entité juridique ad-hoc

Afin de permettre la gestion opérationnelle et fonctionnelle des missions prévues ci-dessus et notamment mises en œuvre par l'équipe projet, un **comité de suivi opérationnel** est mis en place. Il est composé de représentants des membres du Collectif SI Médico-social.

## ▪ Suivi du programme avec l'ARS

Une réunion de suivi semestriel avec l'ARS et le comité de pilotage permettra d'acter les éventuels ajustements ainsi que les suites à donner.

## ▪ Communication

Le collectif SI Médico-social s'engage à mentionner le concours financier de l'ARS et à en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, site internet ou autre) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.

Le collectif SI Médico-social s'engage par ailleurs à informer l'ARS de l'organisation de toute manifestation publique de communication.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec l'ARS.

L'obligation de communication s'entend pendant la durée du financement soit 18 mois à compter 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée infructueuse.

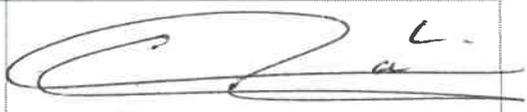
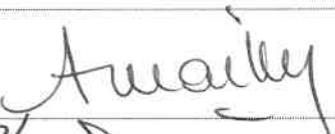
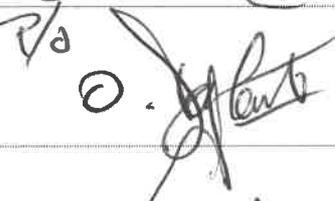
Fait à

Le

### Pour l'Agence Régionale de Santé Hauts de France :

Monsieur Etienne CHAMPION. directeur général ARS Hauts de France	
---	--

### Pour le collectif SI Médico-social Hauts-de-France :

Comité régional ADMR Hauts-de-France, représenté par Monsieur André OLIVIER, en qualité de Président du Comité Régional ADMR Hauts-de-France	
FEHAP, représentée par Madame Corinne DARRE - BERENGER, en qualité de Déléguée Régionale Hauts-de-France	
FHF Hauts-de-France, représentée, pour Monsieur Rémi PAUVROS, Président, par Monsieur Serge GUNST, en qualité de Vice-Président région Hauts-de-France	
NEXEM, représenté par Madame Alexandra MAILLY, en qualité de Déléguée Régionale Hauts-de-France	
SYNERPA, représentée par Monsieur Didier CYMERMAN, en qualité de Délégué Régional Hauts-de-France	
UNA Hauts-de-France, représentée par Monsieur Claude LEVEQUE, en qualité de Président	
URIOPSS Hauts-de-France, représentée par Madame Annette GLOWAKI en qualité de Présidente	

